

Le retour des musulmans en pays musulmans est une obligation pour eux, la hijrah. Par Philippe Jallade

écrit par Philippe Jallade | 23 mai 2014



✗ Jacqueline, dans un commentaire sous [l'article](#) de Mandalay, évoque «une marseillaise recomposée incitant les magrébins à rentrer dans un pays musulman... » qui aurait été envoyée à certains d'entre eux.

Où peut-on se procurer les paroles de cette « marseillaise recomposée » ? Des améliorations sont peut-être à y apporter.

Inciter « les magrébins à rentrer dans un pays musulman » - grammaticalement, il vaudrait mieux écrire « pays islamique »-, où est le problème ? Au contraire, si ces maghrébins sont musulmans, c'est bon pour eux, sinon, s'ils ne rentrent pas dans un pays musulman, ils « font du tort à eux-mêmes ».

En effet, le retour des musulmans dans « un pays musulman » est une obligation actuelle -ils appellent ça la « hijrah »- car ils ne parviennent pas appliquer leur culte dans sa totalité en Europe, y compris l'aspect concernant la conversion des non-musulmans. En conséquence, ils « ont fait du tort à eux-mêmes » et s'exposent à la punition d'Allah.

Coran sourate 4 verset 97 : Ceux qui ont fait du tort à eux mêmes, les Anges enlèveront leurs âmes en disant : "Où en étiez-vous ? " (à propos de votre religion) – "Nous étions impuissants sur terre", dirent-ils. Alors les Anges diront : "LA TERRE D'ALLAH N'ETAIT-ELLE PAS ASSEZ VASTE POUR VOUS PERMETTRE D'EMIGRER ? " Voilà bien ceux dont le refuge et l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! (Traduction M Hamidullah).

Nombre de responsables du culte islamique, grandement embourgeoisés en Europe, occultent totalement cette obligation d'effectuer la « hijrah ».

Si une « marseillaise recomposée » ou autre texte va dans le sens de la « hijrah », les musulmans vraiment pieux ne peuvent que se féliciter de la publicité ainsi faite, du coup de main ainsi apporté.

Pour en savoir plus sur la « hijrah », commencer (pour les débutants) par :

<http://3ilm.char3i.over-blog.com/15-categorie-10997315.html>

On relèvera le titre de l'article, qui dit tout : " La résidence où est proclamé le polythéisme, la mécréance, la religion des chrétiens et d'autres parmi les mécréants n'est pas autorisée".

A diffuser le plus largement possible.

Philippe Jallade